

Compte rendu de la séance

du vendredi 23 juillet 2021

Date de convocation 13/07/2021

Présents : Robert CINQ, Patrick BURATTO, Lydie DE ARRIBA, Stéphanie DEVOS, Angélique LALLOT, Nathalie PLOUVIEZ, Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET

Absents représentés : Victoria GOBLET par Stéphanie DEVOS, Karine PHALIPPOU par Robert CINQ

Secrétaire(s) de la séance : Stéphanie DEVOS

Ordre du jour:

- Cession du patus de bruyères
- Questions diverses

Avant d'entamer les délibérés, nous allons procéder au vote du secrétaire de séance.
Stéphanie DEVOS est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Il convient également d'approuver la rédaction du compte rendu de séance du 17 juin 2021.

Pour : 11

Contre: 0

Abstention : 0

Délibérations du conseil:

Vente de la section Bruyères à M. BERNAD Mariano (DE_2021_022)

M. le Maire rappelle que :

- lors de la séance de conseil municipal du 17 juin 2021 le conseil municipal a approuvée la délibération DE-2021-021 pour la vente de la section de commune Bruyères
- un arrêté municipal en date du 5 juillet a été pris par M. le Maire pour la convocation des électeurs de la section de Bruyères afin de se prononcer sur la vente de cette dernière à M. BERNAD Mariano
- l'arrêté municipal a été affiché en mairie et sur les lieux de la section
- les élections se sont déroulées le mardi 20 juillet de 9h00 à 12h00
- le procès-verbal des résultats du vote a été établi à la clôture du bureau de vote.

Résultat du vote : nombre d'électeurs inscrits : 5,

nombre de votants : 5

suffrages exprimés : 5 (bulletin blanc ou nul 0)

pour : 5

- VU qu'en l'absence de commission syndicale, c'est le conseil municipal qui a la gestion de ces biens (Article L2411-1 et suivants du CGCT).
- Vu l'avis favorable des membres de la section de Bruyères pour la vente à M. BERNAD Mariano

Il revient au conseil municipal de statuer sur la vente, en fixant le prix et les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, conformément au CGCT :

- approuve à la vente de la parcelle cadastrée section C numéro 686 pour une superficie totale de 2 655 m² à M. BERNAD Mariano
- fixe le prix de vente à 0.70 € le m² soit 1 858.50 €
- précise que les frais d'acte et éventuellement de géomètre seront à la charge de l'acquéreur

Questions diverses :

- formation au DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) la mairie propose 2 séances de formations gratuites à l'utilisation d'un DAE, le mercredi 8 septembre à 19h00 et le samedi 11 septembre à 11h00. Merci de s'inscrire auprès du secrétariat de mairie.

- travaux de Larmès : à l'issue d'une réunion de travail, les travaux de sécurisation vont débiter la semaine 32

- réparation de la canalisation des égouts sur la partie haute du village "chemin des remparts"

- élagage : il est important de rappeler qu'il est de la responsabilité des propriétaires d'élaguer les arbres en bord de route ou au niveau des câbles téléphoniques ou électriques.

Un recensement va être mené par un groupe de travail afin d'informer les propriétaires concernés par cette obligation.

La séance est levée à 20h15